

Projet éducatif communautaire
Actions en faveur de la jeunesse
Année 2024

La Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne exerce, de plein droit au lieu et place des communs membres, la compétence supplémentaire suivante : « **actions en faveur de la jeunesse inscrite dans le projet éducatif communautaire.** »

Les actions en faveur de la jeunesse **accompagnent l'individu dans son projet d'épanouissement** personnel et cherchent prioritairement à **contribuer à son intégration sociale.**

Les objectifs éducatifs poursuivis par la Communauté de communes sont les suivants :

Des objectifs par rapport au territoire :

- Mener une politique éducative cohérente avec les réalités socio-économiques et les besoins de la population.
- Contribuer à l'amélioration de l'attractivité du territoire.

Des objectifs par rapport aux familles :

- Ne pas se substituer à la famille tout en l'accompagnant dans sa démarche éducative.
- Favoriser l'implication et la concertation des familles.

Des objectifs par rapport aux jeunes :

- Permettre aux jeunes d'être acteurs de projets de territoire.
- Respecter les rythmes et les spécificités des jeunes en fonction de leur âge.
- Apporter un soutien concret aux projets de jeunes.

Les actions en faveur de la jeunesse s'inscrivent dans les dynamiques de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de son plan d'actions et s'articulent autour de deux projets considérés comme des moyens de sa mise en œuvre :

Projet n°1 – L'AJC

Projet n°2 – La gouvernance, la mise en réseau et la coopération





Projet n°1 – L'AJC

L'A.J.C **accompagne et soutient les projets** visant **l'inclusion, la mobilité, l'engagement et la responsabilisation** des jeunes et se compose des actions suivantes :

Prestation de service (PS) SPSL Jeunesse

En complément de la « PS Jeunes » porté par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, la Communauté de communes, soutient les porteurs de projet des bassins de vie dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans en cofinçant des postes d'animateurs qualifiés. Ce financement contribue à renforcer la professionnalisation de l'accompagnement des jeunes et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre proposée.

Une convention entre le porteur de projet et la Communauté de communes définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention PS SPSL Jeunesse.

Séjours AJC

La Communauté de communes propose, en collaboration les partenaires locaux (Maisons Départementales des Solidarités, centres sociaux, communes, CCAS, association d'éducation populaire, ...) une offre de séjours vacances permettant aux participants, pour qui cela représente souvent un premier départ, une plus grande ouverture sur le monde et une rencontre avec les autres.

Les partenaires locaux organisent les séjours en associant les jeunes et leurs familles à cette organisation.

La Communauté de Communes participe financièrement aux frais de séjours afin de réduire le reste à charge pour les familles et que l'aspect financier ne soit pas un frein au départ.

Une idée, une envie, un projet

La Communauté de communes soutient les projets associatifs de jeunes (associations de type Atec, Junior Association ou loi 1901), notamment ceux impulsés et/ou accompagnés dans le cadre des actions PS SPSL Jeunesse. Ce soutien peut être complémentaire avec les autres dispositifs de soutien aux projets de jeunes porté par le Conseil Départemental de l'Allier, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et la M.S.A. Auvergne.

Le projet, présenté par les jeunes, à l'occasion d'une rencontre avec les élus, décrit les objectifs, le public concerné, les actions et les moyens mis en œuvre et comprend un budget prévisionnel précisant la demande de soutien financier à la Communauté de communes.

Action « Jeunes, acteurs de projets de territoire »

La Convention Territoriale Globale a défini plusieurs axes de travail comme enjeux pour répondre aux besoins identifiés par les acteurs du territoire.

L'un des axes de travail mis en avant est l'implication des jeunes à la vie du territoire communautaire, et la diversité de l'offre proposée aux jeunes, en tenant compte de leur tranche d'âge.

Dans cette optique, et suivant l'étude menée par le CREFAD, la Communauté de communes souhaite associer les jeunes à la création et la mise en place d'événements communautaires dans les domaines culturels, sportifs, festifs, en favorisant les échanges avec les différents partenaires du territoire : communes, associations, structures jeunesse, artistes,



Projet n°2 – la gouvernance, la mise en réseau et la coopération

La gouvernance

Le projet éducatif « actions en faveur de la jeunesse » s'inscrit dans la délégation Animation, culture, sports et vie associative, de Stéphane COPPIN, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne.

Les membres de la commission Vitalité (petite enfance, enfance, jeunesse, culture, animation, vie associative et sports) se réunissent régulièrement pour examiner les projets. La commission représente le premier stade d'étude, propose des axes de travail et suit la mise en œuvre des actions engagées. Si un projet reçoit un accueil favorable en commission, il est présenté à l'exécutif puis soumis au vote du conseil communautaire.

Le projet éducatif « actions en faveur de la jeunesse » s'inscrit parallèlement dans le pilotage stratégique, opérationnel et de suivi de la Convention Territoriale Globale 2020-2024 (comité de pilotage/comité technique, rencontres territoriales par bassin de vie) et de son plan d'actions autour des axes de travail suivants :

- "Réflexion sur la diversité de l'offre par tranche d'âge (12/14, 15/17 ans et 18 ans et +) ; et autour de lieux de rassemblement"
- Coopérations entre les acteurs "jeunesse"
- Répartition sur l'ensemble du territoire de l'offre "jeunesse"

La mise en réseau des acteurs et des partenaires du territoire

Le projet éducatif « actions en faveur de la jeunesse » s'appuie sur une mobilisation régulière, lors de rencontres structurées et d'échanges dans le cadre du réseau AJC, entre élus, familles, jeunes, techniciens et partenaires institutionnels.

Leur objectif est de contribuer à la cohérence, dans le service rendu, entre les intentions politiques, les envies/besoins des usagers et les actions mises en place pour y répondre.

L'utilisation des outils numériques de type visio-conférence, espace numérique partagé, ... sont privilégiés pour faire vivre des liens entre les bassins de vie autour de thématiques d'intérêt commun et avec l'ouverture ponctuelle du réseau à d'autres acteurs.

Le chargé de coopération CTG

Le chargé de coopération participe à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de développement et de redynamisation du territoire. Son action « jeunesse » s'inscrit dans la thématique CTG « famille-lien social » au sein du service « Événementiel, Culture, Vie Associative et Jeunesse » de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne

Sur un mode partenarial, le chargé de coopération participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.

Les activités principales du chargé de coopération CTG sont les suivantes :

- Impulser et mettre en œuvre la politique jeunesse
- Mettre en adéquation l'offre et les besoins
- Animer la mise en réseau des acteurs
- Organiser et animer la relation avec la population



Budget prévisionnel 2024

Fonctionnement	Imputation budgétaire	budget 2024	Subventions	Dépenses nettes
PS SPSL Jeunesse	338-23	20 000 €		20 000 €
Une Idée, une Envie, un Projet		12 000 €		12 000 €
Séjours AJC		6 000 €	720 €* 720 €	5 280 €
« Jeunes, acteurs de projets de territoire »		6 400 €		6 400 €
La gouvernance, la mise en réseau et la coopération		22 000 €	9 000 €	13 000 €
TOTAL ACTIONS			66 400 €	9 720 €

* subventions Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier